



Signataires : Jean-Marc Guinchard, François Erard, Jacques Blondin, Souheil Sayegh, Thierry Arn

Date de dépôt : 26 novembre 2024

Proposition de motion **pour un dépistage précoce du cancer du côlon**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le cancer du côlon tue plus de 1650 personnes par an en Suisse ;
- que le cancer du côlon est le deuxième cancer le plus mortel en Suisse après le cancer du poumon¹ ;
- l'incidence du cancer du côlon qui augmente dès l'âge de 40-44 ans et touche déjà plus de 10% de malades à cette tranche d'âge² ;
- le rapport sur la densité médicale suisse de l'OBSAN faisant état d'une couverture en gastroentérologues de 89% pour le canton de Genève³ ;
- que les délais d'attente pour des examens de routine, tels que la coloscopie de dépistage, s'étendent sur plusieurs mois ;
- que l'âge moyen des 30 gastroentérologues genevois installés à Genève est de 53 ans, douze médecins ayant 60 ans et 8 médecins ayant dépassé l'âge de la retraite ;
- que le ratio praticien-patient à Genève est similaire au canton du Jura dont la couverture médicale est considérée comme insuffisante ;

¹ Office fédéral de la statistique (OFS), Le cancer en Suisse – Etat des lieux et évolutions, rapport 2021, Neuchâtel, 2021.

² Office fédéral de la statistique (OFS), Service d'information santé, ONEC nouveaux cas, 2023.

³ OBSAN/BSS, Taux de couverture par domaine de spécialisation et par canton d'établissement 2022.

- que le cancer du côlon peut être largement évité grâce à des politiques ambitieuses de prévention et à un dépistage précoce systématique,

invite le Conseil d'Etat

- à faire un bilan du programme de dépistage du cancer du côlon, sur la base des résultats des cinq dernières années ;
- à revoir la méthodologie de calcul de l'office cantonal de la santé sur la densité médicale cantonale dans le domaine de la gastroentérologie à la lumière des données statistiques de l'OBSAN et des associations professionnelles ;
- à élaborer un plan cantonal visant à réduire les délais d'attente pour les examens de dépistage, quelle que soit l'origine de la demande (programme cantonal, prescription médicale ou initiative du patient), afin de garantir que ces délais n'entraînent pas de préjudice pour la santé des patients ;
- à augmenter la couverture médicale en matière de gastroentérologie à court et moyen termes, en réévaluant la clause du besoin pour cette spécialité en particulier ;
- à examiner la possibilité de lever, de manière ciblée, la clause du besoin afin de garantir une couverture adéquate en soins, y compris par des spécialistes, lorsque des compétences spécifiques font défaut et entraînent des délais d'attente incompatibles avec une prise en charge optimale des patients.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un enjeu de santé publique

Le cancer du côlon est la deuxième cause de décès par cancer en Suisse après le cancer du poumon, avec 4500 nouveaux cas diagnostiqués et 1650 décès chaque année. Pourtant, grâce à des politiques de dépistage précoce et de prévention, il est possible de réduire significativement ces chiffres. Depuis 2019, Genève s'est engagée dans cette démarche en confiant à la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer (FGDC) la gestion d'un programme structuré. Cependant, une évaluation s'impose pour mesurer son efficacité, identifier les défis et garantir que les ressources investies produisent les résultats escomptés.

L'évaluation comme outil de mesure d'impact

Depuis son lancement, le programme cible les personnes âgées de 50 à 69 ans et propose deux options de dépistage : le test FIT tous les deux ans ou la coloscopie tous les dix ans, pris en charge à 90% par l'assurance de base. Une évaluation approfondie permettrait de mieux comprendre l'impact réel de cette initiative, notamment en examinant les taux de participation, le nombre de diagnostics précoces réalisés et les éventuels obstacles rencontrés par la population, tels que la peur des examens ou un manque d'information.

La question cruciale de la couverture médicale

A Genève, la pénurie de gastroentérologues constitue une limite importante pour l'efficacité du dépistage. Avec seulement 30 spécialistes pour tout le canton, dont l'âge moyen est de 53 ans (douze médecins ayant 60 ans et 8 médecins ayant dépassé l'âge de la retraite), et des délais d'attente de plusieurs mois pour une coloscopie, il devient difficile de garantir un accès rapide aux examens.

La levée ciblée et exceptionnelle de la clause du besoin est une mesure pragmatique pour répondre à des situations critiques dans le domaine de la santé publique. Actuellement, cette clause limite l'installation de nouveaux spécialistes, mais elle peut engendrer des conséquences graves lorsqu'elle freine l'accès à des compétences médicales essentielles.

Dans certains domaines, les délais d'attente pour consulter un spécialiste ou bénéficier d'un traitement peuvent devenir insoutenables, en particulier dans des spécialités où la demande dépasse largement l'offre disponible (p. ex. gynécologie, dermatologie, pédiatrie, etc.). Cette situation met en péril

la santé des patients et augmente la pression sur les infrastructures médicales existantes, comme les services d'urgence, qui doivent souvent pallier ces carences.

Une évaluation de la situation clarifiera les besoins réels, notamment en analysant les taux d'occupation des médecins. Ajuster les politiques de recrutement et de formation de nouveaux praticiens, en évaluant la nécessité du maintien de la clause du besoin, permettra de favoriser l'arrivée de nouveaux professionnels.

Réflexion sur les politiques cantonales

L'évaluation du programme genevois devrait s'inscrire dans une réflexion plus large sur les stratégies de santé publique. Cela inclut une révision des méthodologies statistiques pour mieux estimer les besoins en ressources, ainsi qu'un renforcement des campagnes de sensibilisation pour inciter davantage de personnes à participer au dépistage. A moyen terme, un plan cantonal ambitieux pourrait être élaboré pour réduire les délais d'attente et améliorer l'accès à des soins de qualité.

Une opportunité pour Genève de devenir un modèle

Au-delà de ses bénéfiques locaux, cette évaluation pourrait aussi servir d'exemple pour d'autres cantons. Les enseignements tirés du programme genevois pourraient inspirer des initiatives similaires et contribuer à une harmonisation nationale des politiques de dépistage. Genève a ainsi l'occasion de s'affirmer comme un leader dans la lutte contre le cancer du côlon, en démontrant l'efficacité d'un modèle basé sur la prévention et la détection précoce.

Conclusion

Evaluer le programme de dépistage du cancer du côlon à Genève est une étape incontournable pour garantir son succès et l'adapter aux besoins actuels. Cette démarche permettra de renforcer l'efficacité des actions entreprises, d'améliorer la couverture médicale et de maximiser l'impact des ressources investies. En adoptant une approche proactive et transparente, Genève peut non seulement sauver des vies, mais aussi poser les bases d'une politique de santé publique exemplaire.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.